(1)

(N° 38.)

Chambre des Représentants.

Séance du 18 Janvier 1866.

Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1866[1].

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE [2], PAR M. **DE KERCHOVE.**

Messieurs,

Le projet de budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1866, déposé par le Gouvernement dans votre séance du 7 mars 1865, s'élevait à la somme de . . . . . fr. 30,974,250

Sous la date du 22 novembre 1865, M. le Ministre des Travaux Publics fit parvenir à la section centrale, chargée de l'examen de ce budget, une serie de modifications et d'amendements qui en portèrent le montant à 33,795,750

Soit une augmentation de. 2,821,500

qui se subdivise comme suit :

Administration centrale . . . . . fr.	18,200
Service des bâtiments civils	65,500
Personnel des ponts et chaussées.	8,300
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes . . .	2,729,500
Somme égale. . . fr.	2,821,500

Dans le cours du rapport, nous ferons connaître les motifs sur lesquels se fonde M. le Ministre, pour proposer ces diverses modifications.

---

(1) Budget, n° 121 (session de 1864-1865).

(2) La section centrale, présidée par M. E. Vandenpeereboom, était composée de MM. Braconier, de Kerchove, T'Serstevens, de Moor, Lebeau et Vander Donckt.

EXAMEN DU BUDGET EN SECTIONS.

La 1re section adopte le budget, sans observation.

La 2e section appelle l'attention de la section centrale sur la nécessité de faire procéder en temps opportun aux travaux d'entretien des bâtiments civils appartenant à l'État.

Elle désire que le Gouvernement fasse connaître les travaux qu'il se propose de faire exécuter à l'Escaut, et notamment s'il mettra sous peu en adjudication ceux à faire en aval de Tournai.

Elle adopte le budget.

Les 3e et 4e sections adoptent le budget, sans observation.

La 5e section émet le vœu que le Gouvernement fasse faire les études nécessaires pour assurer l'assainissement de notre littoral. Elle émet également le vœu qu'au moins un ingénieur des ponts et chaussées soit obligé de résider au chef-lieu de chaque arrondissement judiciaire, et qu'indépendamment de ses fonctions il soit chargé de la surveillance spéciale des chemins de fer concédés qui se trouveraient dans son arrondissement.

Elle adopte le projet de loi.

La 6e section demande que le Gouvernement fournisse un état détaillé et nominatif des honoraires des avocats du Département des Travaux Publics.

Elle désire savoir si les concessions des ponts à construire sur la Meuse, à Amay, entre Huy et Liége, et à Visé, entre Huy et Maestricht, ponts pour lesquels le Département des Travaux Publics et la province de Liége avaient promis d'intervenir pécuniairement, pourront être prochainement accordées et suivies d'exécution.

Elle demande où en sont les études tendant à rétablir un bon système d'irrigation par la construction d'écluses sur l'Escaut, spécialement entre Tournai et Gand.

Elle appelle l'attention de la section centrale sur la nécessité qui pourrait exister d'augmenter le crédit de 12,500 francs, inscrit chaque année au budget pour l'empierrement du chemin de halage du canal de Plasschendaele à Nieuport, afin que cet empierrement puisse être achevé dans un bref délai.

Elle demande enfin, où en est la question de l'organisation du transport des dépêches par voie de messageries, s'il y aura adjudication à cet égard ou attribution de ces services aux maîtres des postes.

Elle adopte le budget.

EXAMEN DU BUDGET EN SECTION CENTRALE.

Après avoir dépouillé les procès-verbaux, la section centrale décide qu'avant de passer à la discussion des articles, diverses questions seraient adressées à M. le Ministre. Nous les donnons ici avec les réponses du Gouvernement :

DEMANDES DE LA SECTION CENTRALE.

1° Quel est le cadre du personnel des ponts et chaussées mis en regard de celui du même corps, il y a dix ans?

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT.

1853.		1863.	
CADRE.	EFFECTIF.	CADRE.	EFFECTIF.
1 inspecteur général.	1 inspecteur général. 1 inspecteur ff. d'ingénieur en chef.	1 inspecteur général.	1 inspecteur général.
11 ingénieurs en chef	10 ingénieurs en chef, dont : 8 de 1re classe. 2 de 2e —	10 ingénieurs en chef, dont : 5 de 1re classe. 5 de 2e —	11 ingénieurs en chef, dont : 5 de 1re classe. 6 de 2e — (a).
41 ingénieurs ordinaires, de 1re, de 2e ou de 3e classe.	42 ingénieurs ordinaires, dont : 14 de 1re classe. 11 de 2e — 17 de 3e —	38 ingénieurs ordinaires, dont : 15 de 1re classe. 15 de 2e — 8 de 3e —	38 ingénieurs ordinaires, dont : 15 de 1re classe. 15 de 2e — 8 de 3e —
10 sous-ingénieurs.	12 sous-ingénieurs.	8 sous-ingénieurs.	8 sous-ingénieurs.
135 conducteurs de 1re, de 2e et 3e classe.	130 conducteurs, dont : 35 de 1re classe. 47 de 2e — 38 de 3e — 10 provinciaux.	120 conducteurs, dont : 15 principaux. 35 de 1re classe. 35 de 2e — 35 de 3e —	116 conducteurs, dont : 15 principaux. 45 de 1re classe (a). 39 de 2e — (a). 17 de 3e —
198	196	177	174

2° Produire à la section centrale un état détaillé et nominatif des honoraires des avocats du Département des Travaux Publics.

Le Gouvernement ayant produit cet état, la section centrale décide qu'il restera déposé sur le bureau de la Chambre pendant la discussion du budget.

3° La concession des ponts à construire sur la Meuse entre Huy et Liége, à Amay, et entre Huy et Maestricht, à Visé, ponts pour lesquels le Département des Travaux Publics et la province de Liége avaient promis d'intervenir pécuniairement, pourra-t-elle être prochainement accordée et suivie d'exécution?

Sous la date du 14 septembre 1864, le Département des Travaux Publics a communiqué des observations présentées par le comité permanent consultatif des travaux publics à l'association formée pour la construction, par voie de concession de péages, d'un pont sur la Meuse, à Ombret.

Ce n'est que sous la date du 1er mai 1865 que l'association précitée a fait parvenir à ce département un nouveau projet qui

(a) Les nombres excédant les cadres se rapportent à des fonctionnaires qui conservent leur grade *à titre personnel*, et qui ne seront pas remplacés en cas de décès, de mise en disponibilité ou de démission.

DEMANDES DE LA SECTION CENTRALE.	RÉPONSES DU GOUVERNEMENT.
	fait, dans ce moment, au point de vue technique, l'objet d'un examen qui sera activé autant que possible.
	Les demandeurs en concession d'un pont à construire sur la Meuse, à Visé, ont tout récemment présenté un nouveau projet par suite d'observations qui leur avaient été communiquées dès le 7 mai 1863, par le Département des Travaux Publics.
	M. le gouverneur de la province de Liége a été chargé par ce Département ministériel de faire les démarches nécessaires pour obtenir, d'une part, que le conseil provincial de Liége et le conseil communal de Visé majorent les subsides qu'ils ont votés précédemment pour la construction du pont dont il s'agit, et ce, au moins, dans la proportion de l'augmentation de dépense que le nouveau projet comporte, et, d'autre part, pour que la société concessionnaire du chemin de fer de Liége à Maestricht intervienne pécuniairement dans les frais à faire pour la réalisation du nouveau projet.
4° Quels sont les travaux que le Gouvernement se propose d'exécuter à l'Escaut?	Le Département des Travaux Publics ne se trouve pas aujourd'hui en position de désigner, d'une manière précise, indépendamment de ceux qui ont été entrepris ou de ceux dont les projets ont été adoptés, les travaux qu'il fera exécuter à l'Escaut, au moyen des crédits qui ont été mis à sa disposition pour l'amélioration du régime de ce fleuve.
	On poursuit activement les études qu'il a prescrites en vue de rechercher quels sont les ouvrages à entreprendre dans le but d'améliorer la navigation et l'écoulement des eaux de l'Escaut, sans mettre obstacle à ce que les propriétés riveraines reçoivent les irrigations artificielles utiles à leur fertilisation.
5° Mettra-t-on prochainement en adjudication les travaux à faire en aval de Tournai et dont les plans sont arrêtés?	L'entreprise des travaux de construction d'un barrage, d'une écluse à sas et autres ouvrages destinés à l'amélioration de la

DEMANDES DE LA SECTION CENTRALE.	RÉPONSES DU GOUVERNEMENT.
	navigation et de l'écoulement des eaux de l'Escaut, aux abords du hameau de Constantin, en aval de Tournai, a été offerte en adjudication publique, le 16 juin. L'estimation de ces travaux s'élève à fr. 471,164-37. Une seule soumission a été déposée lors de l'adjudication publique; son montant est de 536,000 fr. L'élévation de ce chiffre et le défaut de concurrence mettent le Département des Travaux publics dans la nécessité de faire procéder à une nouvelle adjudication.
6° Où en sont les études tendant à rétablir un bon système d'irrigation par la construction de barrages sur l'Escaut entre Tournai et Gand?	La wateringue de Hollain, Laplaigne, Perames et Antoing, s'est adressée au Gouvernement, dans le courant de l'hiver dernier, à l'effet d'obtenir une irrigation artificielle des prairies hautes qui n'avaient pu être inondées naturellement pendant un grand nombre d'années. En vertu des instructions données par le Département des Travaux Publics, la manœuvre réclamée dans ce but a eu lieu le 27 mars dernier et a été couronnée de succès. Les propriétaires des prairies sont satisfaits et personne n'a fait de réclamation. Cette opération doit suffire pour convaincre les opposants de la canalisation de l'Escaut que la construction des écluses ne met aucun obstacle à l'irrigation des prairies hautes de l'Escaut. Les études ordonnées par le Département des Travaux Publics doivent avoir pour but de rechercher les moyens d'améliorer la navigation sur ce fleuve, sans mettre obstacle aux irrigations reconnues utiles à l'agriculture.
7° Où en est le projet du barrage sur l'Escaut à Syngem (Flandre Orientale)?	Le conseil communal et plusieurs propriétaires de Syngem ont adressé au Département des Travaux Publics des requêtes, à l'effet d'obtenir la construction d'un barrage avec pont sur l'Escaut, entre Syngem et Nederzwalm-Hermelgem.

DEMANDES DE LA SECTION CENTRALE.	RÉPONSES DU GOUVERNEMENT.
	Il ne pouvait pas y avoir lieu, pour le Gouvernement, de construire aux frais de l'État, cet ouvrage d'art s'il ne devait servir qu'à faciliter les irrigations des prairies riveraines, et les communications entre les deux rives du fleuve. Ce ne sont là, en effet, que des intérêts privés et locaux. Mais il pourrait se faire que le barrage dont il est question présentât aussi de l'utilité au point de vue de la navigation. C'est en vue d'être mis à même d'apprécier cette question, en parfaite connaissance de cause, que le Département des Travaux Publics a ordonné une étude complète de la canalisation de l'Escaut, par écluses-à-sas, sur le territoire de la province de la Flandre orientale. L'étude prescrite se poursuit avec activité. Il y a d'ailleurs une observation importante à faire ici, c'est que la marche rationnelle des travaux à entreprendre en vue de l'amélioration de la navigation et de l'écoulement des eaux de l'Escaut doit être de commencer par l'amont et de descendre ensuite vers l'aval, et que, dans cet ordre d'idées, le premier ouvrage à entreprendre est le barrage, avec écluse-à-sas, à construire, aux abords du hameau de Constantin, en aval de Tournai, ouvrage dont l'entreprise sera prochainement offerte en adjudication publique.
8° N'y a-t-il pas lieu d'augmenter le crédit de 12,500 francs porté pour les travaux d'empierrement du chemin de halage du canal de Plasschendaele à Nieuport, afin de hâter la construction du chemin ?	Les administrations communales des localités riveraines du canal de Plasschendaele à Nieuport ont formé une demande, à l'effet d'obtenir l'empierrement aux frais de l'État, du chemin de halage de ce canal. L'instruction à laquelle cette demande a été soumise a constaté qu'eu égard aux routes existantes, l'établissement d'une chaussée sur le chemin de halage de Plasschendaele à Nieuport n'aurait pas une utilité assez grande, au point de vue de l'intérêt général, pour qu'il y ait lieu de

DEMANDES DE LA SECTION CENTRALE.	RÉPONSES DU GOUVERNEMENT.
	mettre à la charge de l'État la dépense très-élevée (fr. 163,380) qui en résulterait. Elle a fait reconnaître d'ailleurs qu'il y aurait utilité à faire empierrer successivement les parties du chemin de halage qui vont être désignées, ce qui occasionnerait une dépense totale de 51,750 fr., soit une dépense annuelle d'environ 13,000 fr. La partie la plus utile et qui devait être construite la première, est celle comprise entre le pont de Snaeskerke et l'entrée du chemin conduisant au village de Snaeskerke d'une longueur d'environ 1,360^{m} ; la seconde partie à construire partirait du chemin de Snaeskerke jusqu'au pont éclusé du Haegebrug à l'embouchure du canal de Moerdyk sur une longueur de 1,390^{m} ; et, enfin la 3^{e} partie du pont de Haegebrug jusqu'au pont de Zandvoorde, aurait une longueur totale de 3,000^{m} à exécuter en deux années. L'entreprise d'une première partie de cet ensemble de travaux vient d'être adjugée moyennant une somme de 12,340 fr. Il n'y a pas de motif de modifier aujourd'hui le parti pris par les Chambres législatives lors de leur premier vote.
9° Le Gouvernement fait-il surveiller l'exploitation des chemins de fer concédés par des agents spéciaux; ces agents font-ils des rapports sur l'état du matériel?	Un service spécial de surveillance est organisé au Département des Travaux publics pour les chemins de fer concédés, en exploitation. Des fonctionnaires de divers grades (inspecteur, ingénieur, contrôleur) visitent fréquemment les différentes lignes et adressent sur l'exploitation, l'état de la route et la situation du matériel des rapports qui, chaque fois que des défectuosités ou des abus sont signalés, donnent lieu à des correspondances avec les compagnies de chemin de fer intéressées, lesquelles sont invitées à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux faits signalés.
10° En présence de l'état fâcheux dans	Le Gouvernement n'a pas cessé d'engager

DEMANDES DE LA SECTION CENTRALE.	RÉPONSES DU GOUVERNEMENT.
lequel se trouve l'industrie faute de moyens de transports par chemin de fer, quelle attitude compte prendre le Département des Travaux publics, à l'égard des sociétés concessionnaires qui n'ont pas un matériel suffisant pour satisfaire aux besoins du commerce et de l'industrie?	les compagnies à augmenter leur matériel de traction et de transports, et c'est surtout aux compagnies dont le réseau est le plus étendu que ces invitations réitérées ont été adressées à cet égard. Le Gouvernement doit reconnaître que les compagnies ont, dans une certaine mesure, obtempéré à ces invitations, et qu'en ce moment encore de nombreuses commandes de matériel sont faites dans les divers ateliers de construction. Si, malgré ces mesures, le matériel des transports fait défaut depuis plusieurs mois, cela tient certes, en grande partie, au développement extraordinaire de l'industrie, et cela est si vrai que, pour le chemin de fer de l'État lui-même, le Gouvernement se voit obligé de demander aux Chambres un crédit considérable destiné à assurer, d'une manière régulière, les transports qui lui sont présentés. De nouvelles démarches vont être faites auprès des compagnies pour les engager à hâter de tout leur pouvoir, la livraison du matériel commandé et à faire de nouvelles commandes pour mettre leurs moyens de transports en rapport avec les besoins de l'industrie et du commerce.
11° Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour faire exécuter les engagements pris par les sociétés concessionnaires de chemins de fer et résultant de leurs cahiers des charges ?	Le Gouvernement tient la main à l'exécution des engagements contractés par les sociétés concessionnaires de chemin de fer. Celles de ces sociétés qui n'avaient point exactement rempli leurs obligations, ont été régulièrement mises en demeure de les accomplir.
12° Le Département des Travaux publics a-t-il ou se propose-t il d'obtenir bientôt de la Compagnie Forcade, l'indication précise du point d'intersection, soit à Longlier, à Libramont ou à un point intermédiaire de la ligne Forcade avec la ligne du Grand-Luxembourg (ou Bastogne) ?	Le point d'intersection du chemin de fer de la frontière de France à Bastogne avec la ligne du Grand-Luxembourg, n'est pas encore arrêté. Ainsi qu'il a été déclaré dans la séance de la Chambre des Représentants du 1er juin, des avant-projets de plusieurs sections du réseau de voies ferrées concédé à MM. Forcade et consorts, avaient été

DEMANDES DE LA SECTION CENTRALE.	RÉPONSES DU GOUVERNEMENT.
	soumis à l'examen du Département des Travaux publics. Ces projets étaient trop incomplets pour pouvoir faire l'objet d'un examen sérieux ; ils ont été renvoyés à la société, avec invitation de les compléter. Il n'a pas encore été satisfait à cette invitation.
13. Où en est l'organisation du transport des dépêches par les messageries? Y aura-t-il à cet égard adjudication publique ou attribuera-t-on ce service aux maîtres de poste?	La quesiton posée par la section centrale se rapporte sans doute aux services des transports affluents aux chemins de fer, affectés en même temps au service des dépêches postales, dont la Chambre des Représentants s'est déjà occupée, à propos de la discussion des budgets antérieurs. Ces services continuent à être organisés ensuite des besoins constatés ou d'extinction des anciens contrats d'entreprise et dans les limites des crédits disponibles. Depuis le 1er avril 1864, dix-huit services nouveaux, parcourant journellement 733 kilomètres, ont été créés. Cinquante services précédemment exécutés par des entrepreneurs particuliers et parcourant ensemble 2,258 kilomètres, ont été transformés en affluents et concédés aux maîtres de poste. Enfin, huit nouveaux services confiés précédemment à des entrepreneurs particuliers qui offraient toutes les garanties requises et qui ont accepté les nouvelles conditions imposées aux maîtres de poste, leur ont été continués. Tenant compte de l'expérience, l'administration ne croit pas, du moins, quant à présent, devoir recourir au système des adjudications publiques, mais poursuivre de préférence, sauf quelques exceptions justifiées, l'exécution de l'arrêté royal du 25 février 1861, portant réorganisation de la poste aux chevaux, comme étant de nature à mieux assurer le service, à obtenir plus d'uniformité dans l'exécution et à prévenir par une surveillance mieux réglée toute réclamation.

Après avoir pris communication des réponses du Gouvernement, la section centrale a passé à la discussion des articles du budget.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Deux modifications sont proposées à ce chapitre par M. le Ministre des Travaux Publics : l'une porte sur l'allocation affectée au personnel des administrations centrales ; l'autre s'applique au crédit destiné aux dépenses matérielles des mêmes administrations.

L'augmentation sollicitée est de 18,200 francs. Le crédit pétitionné au projet de budget pour les traitements et indemnités des fonctionnaires et employés (art. 2) était de . . . . . fr. 647,205

M. le Ministre propose de le porter à. 655.405

L'augmentation de . . . . . fr. 8,200

serait appliquée à élever à fr. 370,425, le chiffre de 365,025 francs, qui figure aux développements du budget, art. 2, littéra *G*, pour traitements des fonctionnaires et employés des chemins de fer, postes et télégraphes, soit une augmentation de 5,400 francs.

Dans la note remise à la section centrale, M. le Ministre des Travaux Publics dit : « Par suite de l'adjonction de nouvelles lignes au réseau exploité » par l'État, ainsi que par suite de l'augmentation de travail qui est la consé- » quence du développement de tous les services d'exécution, il est reconnu » nécessaire de renforcer de six commis le personnel des bureaux de l'administra- » tion centrale, sauf en ce qui regarde ceux chargés du contrôle des recettes, le » budget déposé prévoyant déjà les sommes nécessaires pour donner à ce service » le complément de personnel reconnu indispensable.

» En prenant pour base le traitement moyen du cadre des commis de l'admi- » nistration centrale la dépense s'élève à 10,800 francs ; mais la moitié de cette » somme suffira pour rémunérer ces agents pendant l'exercice 1866. L'autre » moitié sera comprise dans les prévisions du budget suivant. »

Le litt. *d* du même article sera augmenté d'une somme de 2,800 francs justifiée de la manière suivante :

Depuis plusieurs années, la partie de l'allocation de l'art. 2 affectée au service de la surveillance des chemins de fer concédés est restée la même, bien que ce service se soit constamment développé. L'extension plus grande encore qu'il est appelé à prendre par suite des concessions nouvelles accordées dans ces derniers temps, exige impérieusement un renfort de personnel ; c'est pour satisfaire à cette nécessité dans les plus strictes limites des besoins actuels qu'une augmentation de 2,800 francs est demandée à ce littéra, qui serait ainsi fixé à la somme de 33,500 francs.

Une augmentation de 10,000 francs est pétitionnée à l'art. 5 pour les dépenses du matériel des administrations centrales. « Il serait trop long, dit M. le » Ministre, de détailler les causes nombreuses qui concourent à accroître les » dépenses de cette catégorie ; mais il en est une qui les domine toutes et qu'il » suffira de signaler pour justifier la demande d'augmention qui est formulée en » ce moment : c'est la multiplicité et la dissémination des locaux occupés par des » services appartenant à l'administration centrale. Actuellement les bureaux de » cette administration occupent sept bâtiments distincts : l'hôtel de la place » Royale, une partie de la station du Nord, une partie de l'hôtel Meeus, l'hôtel » Maskens, une partie de l'hôtel rue de l'Orangerie, une partie du palais » Ducal.

» Cette situation n'est que momentanée et elle cessera en grande partie le » jour où le Département des Travaux Publics pourra prendre possession des » nouveaux bâtiments de la rue de l'Orangerie qui lui sont destinés. Mais, en » attendant, force est bien de faire face aux besoins. »

La section centrale, tout en approuvant les articles du chapitre 1er, tels que les propose M. le Ministre des Travaux Publics, croit néanmoins devoir appeler son attention sur la surveillance à exercer par le Gouvernement sur les chemins de fer concédés. A diverses reprises, des plaintes se sont produites sur la manière dont les concessionnaires exécutent les obligations que leur impose le cahier des charges.

Ce n'est que renseigné par une surveillance active et journalière que le Gouvernement peut contraindre les sociétés concessionnaires à exécuter leurs obligations.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

Les modifications proposées au chapitre II par M. le Ministre des Travaux Publics se rapportent au service des bâtiments civils et au personnel subalterne des ponts et chaussées.

En ce qui concerne le service des bâtiments civils, il y a lieu de porter de 54,500 francs à 104,500 francs le crédit demandé à l'art. 11 et d'introduire sous un art. 13 (nouveau) un crédit de 15,500 francs pour la construction d'un bâtiment destiné au service de la douane à Leysele (Flandre occidentale), l'administration des finances n'ayant trouvé dans cette localité aucune habitation convenable pour y installer le service de la douane.

Quant à l'augmentation de 50,000 francs demandée à l'art. 11, elle se trouve justifiée par le Département des Travaux publics de la manière suivante :

« A. *Tir national.*

» Il a été reconnu nécessaire de construire des chambres au-dessus des ateliers » de l'armurier, des lavoirs, etc., pour le dépôt des armes et pour l'usage du » surveillant en chef.

» Une somme de 3,000 francs devra être ajoutée, à cet effet, au crédit de » 4,000 francs, primitivement demandé, ci augmentation de . . fr. 3,000

» B. *École vétérinaire à Cureghem.*

» Il est indispensable de substituer un pavement en carreaux repo- » sant sur des poutrelles en fer et des voûtes en briques, à une partie » du plancher du laboratoire de chimie.

» La dépense est estimée à 4,000 francs, ce qui porte à 8,500 francs, » le crédit extraordinaire demandé pour le service de ce bâtiment. fr. 4,000

» C. *Ancien hôtel Trazegnies.*

» Somme demandée : 6,000 francs.

» Par suite des travaux d'amélioration qui viennent d'être effectués » à la façade de cet hôtel, du côté de la rue Latérale, il est devenu » nécessaire d'apporter des modifications à la façade, vers le boulevard, » afin de mettre ce bâtiment dans un état convenable . . . . fr. 6,000

» D. *Ancien hôtel Meeus.*

» Somme demandée : 2,000 francs.

» Les tuyaux destinés à introduire les eaux de la ville dans ledit » hôtel, passent actuellement par la propriété voisine. Aux termes de » l'acte d'acquisition de ce bâtiment, l'État est tenu d'opérer, à ses » frais, le déplacement des tuyaux en question, des robinets, des » vannes, etc. etc.; ces travaux incombent à l'administration des » ponts et chaussées qui a récemment repris l'entretien de l'hôtel » Meeus, lequel est occupé par divers bureaux de la direction géné- » rale des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . . fr. 2,000

» E. *Hôtel occupé par le conservatoire royal de musique* » *à Bruxelles.*

» Somme demandée : 15,000 francs.

» La Législature ayant accordé le crédit nécessaire à l'acquisition de » cet hôtel par le Département de l'Intérieur, celui-ci en a remis l'en- » tretien au Ministère des Travaux Publics. A la suite d'une inspec- » tion faite par les fonctionnaires de l'administration des ponts et » chaussées, il a été reconnu indispensable d'exécuter au susdit bâti- » ment, qui est vieux, des travaux extraordinaires d'entretien et » d'amélioration d'une certaine importance, consistant notamment » dans la reconstruction d'une partie des toitures. . . . . fr. 15,000

A reporter . . . fr. 30,000

Report. . . . . fr. 30,000

» F. *Renouvellement des paratonnerres établis sur les bâtiments du* » *Musée et de l'Obsrvatoire royal.*

» Crédit demandé : 20,000 francs.

» Ces appareils ont été visités récemment par les fonctionnaires de » l'administration des ponts et chaussées ; il résulte, de cet examen, » que les paratonnerres en question sont défectueux, principalement » à cause des solutions de continuité que présentent leurs nombreux » joints et raccordements, ainsi que l'insuffisance de profondeur à » laquelle descendent les conducteurs qui, par suite, n'atteignent pas » un sol suffisamment humide.

» Il est donc indispensable de placer de nouveaux paratonnerres ne » présentant ni joints ni raccordements.

» M. Duprez, professeur à l'université de Gand, et membre de l'Aca- » démie des sciences, a bien voulu donner toutes les indications néces- » saires pour la confection de ces appareils. 20,000

Augmentation . . fr. 50,000

Art. 47 (ancien), 48 (nouveau). Quant à l'augmentation de 8,300 francs demandée pour le personnel subalterne des ponts et chaussées, elle est destinée au payement des traitements :

1° D'un éclusier, de deux gardes et de huit pontonniers, pour la 1re section du canal de Turnhout à Anvers, qui est sur le point d'être achevée ;

2° D'un garde pour le service de la Grande-Nèthe, dont la canalisation se poursuit ;

3° D'un aide-éclusier pour la manœuvre de l'écluse de la Pêcherie, à Gand.

La section centrale a admis tous les crédits primitivement demandés, ainsi que les diverses augmentations, sollicitées depuis que le Gouvernement a déposé le projet de budget.

Lors de la discussion de l'art. 24 (ancien), 25 (nouveau), *Escaut,* un membre s'est plaint de ce que par suite des travaux faits à ce fleuve en vue d'améliorer la navigation, un grand préjudice avait été causé aux prairies riveraines de ce cours d'eau. A ce sujet, il a présenté une note ainsi conçue :

« Les travaux hydrauliques, exécutés sur l'Escaut, sont cause que les moyens » d'irrigation dont les propriétaires des prairies riveraines de ce fleuve, étaient » en possession de temps immémorial, ont été supprimés par le fait du Gouver- » nement, soit dans l'intérêt de la navigation ou pour prévenir les inondations » fréquentes causées par cette rivière, l'état actuel des choses, cause une perte » annuelle de plusieurs millions à l'agriculture de ces contrées, et ce préjudice » notable causé à ces prairies, se fera vivement sentir dans l'évaluation » cadastrale lors de la révision prochaine, et enfin, dans l'intérêt de l'agriculture, » au Gouvernement incombe le devoir de réparer dans un bref délai, les dom-

» mages causés par son fait, les écluses à sas se font exclusivement dans l'intérêt » de la navigation, et portent plutôt un préjudice, qu'un avantage à l'agriculture. »

SECTION VI.

PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Le personnel des ponts et chaussées qui en 1855 se composait d'un effectif de 196 fonctionnaires se trouve réduit à 174 en 1865. Le nombre d'inspecteurs et d'ingénieurs en chef qui primitivement était de 11, est resté le même, mais il sera réduit d'un ingénieur en chef en cas de décès, de mise en disponibilité ou de démission de l'un des titulaires ; en 1855 on comptait 42 ingénieurs ordinaires, 12 sous-ingénieurs, 130 conducteurs tandis qu'en 1865 ils étaient réduits à 38 ingénieurs ordinaires, 8 sous-ingénieurs et 116 conducteurs. Cependant, le travail de ces fonctionnaires n'a fait que s'accroître : outre le service ordinaire qui augmente de jour en jour, ces fonctionnaires sont chargés de l'étude et de la conduite des travaux extraordinaires en cours d'exécution, de la surveillance des routes ferrées concédées en construction, du service des travaux provinciaux, et, dans les provinces où il n'y a pas de commissaires voyers, ils en font l'office. La section centrale s'est demandé si la diminution opérée dans le personnel était bien justifiée, et par trois voix et une abstention, elle a décidé d'appeler sur ce point d'une manière toute spéciale l'attention de M. le Ministre des Travaux Publics.

CHAPITRE III.

MINES.

Tous les articles de ce chapitre ont été admis sans observation par la section centrale.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les amendements proposés par M. le Ministre des Travaux Publics au chapitre IV, sont nombreux. L'augmentation demandée aux divers crédits s'élève à la somme de 2,729,500 francs, se répartissant de la manière suivante :

Voies et travaux	fr.	1,035,500
Traction et matériel		816,500
Transports		587,300
Postes		190,000
Télégraphes		105,000
Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes)		76,400
Total	fr.	2,729,500

Aux annexes se trouve insérée la note justificative de ces divers crédits proposés par le Département des Travaux Publics.

Lors de l'examen de ce chapitre en section centrale, des plaintes très-vives ont été formulées sur l'insuffisance du matériel du chemin de fer de l'État; et la section centrale paraissait disposée à proposer par voie d'amendement une augmentation de crédit pour augmenter le matériel destiné au transport des marchandises, lorsque, dans la séance du 28 novembre dernier, le Gouvernement déposa un projet de loi ouvrant au Département des Travaux Publics un crédit de huit millions de francs pour augmenter et renouveler le matériel de traction et de transport du chemin de fer de l'État.

La section centrale, tout en réprimant la crainte que le crédit pétitionné ne soit insuffisant, engage le Gouvernement à ne pas tarder à demander, pour cet objet, de nouveaux fonds, car il n'est pas douteux que, par suite de l'accroissement des transports par chemins de fer, le matériel ne devienne de nouveau insuffisant.

Ce n'est pas seulement sur les lignes de l'État que le manque de moyens de transport se fait sentir; il est bien plus considérable encore sur les lignes concédées, sur quelques-unes de ces voies il fait même complétement défaut.

Les sociétés concessionnaires de chemins de fer ont pris des engagements formels pour mettre leur matériel en rapport avec les besoins du commerce et de l'industrie et si quelques-unes s'exécutent, beaucoup d'autres ne se préoccupent nullement des devoirs qui leur incombent.

La section centrale ne peut qu'engager le Gouvernement à mettre les sociétés concessionnaires en demeure d'exécuter complétement les conditions de leurs cahiers de charges.

La section centrale adopte tous les articles proposés et amendés.

Conformément aux diverses résolutions prises par la Chambre des Représentants, la section centrale a eu à examiner les pétitions suivantes:

1° Des habitants de Houcke, Lapschure, Westcapelle et Kneuke, demandent l'établissement d'un pont à proximité du village d'Houcke, sur le canal de Bruges vers l'Écluse.

2° Les membres du conseil communal de Heyst réclament l'intervention de la Chambre pour qu'on fasse les travaux de réparation et d'entretien nécessaires à la route de Ramscapelle à Heyst.

Même demande des membres du conseil communal de Ramscapelle.

3° Les sieurs Goret et Giroul, président et secrétaire de l'association charbonnière du bassin de Charleroi, se plaignent de l'insuffisance du matériel sur les voies ferrées et demandent qu'il soit porté remède à cette situation.

4° Des candidats facteurs piétons faisant le service du transport des dépêches des bureaux de poste de Turnhout, Herenthals, Gheel, Moll, Westerloo, Hoogstraeten et Thielen, demandent une augmentation de traitement.

5° Le sieur Goormachtig-Bossu, fabricant à Dottignies, demande l'établissement d'une ligne télégraphique de Mouscron à Dottignies.

La section centrale, après avoir pris connaissance de toutes ces requêtes, a décidé quelles seraient déposées sur le bureau de la Chambre, pendant la discussion du budget du Département des Travaux Publics et vous propose leur renvoi, après cette discussion, à M. le Ministre des Travaux Publics.

L'ensemble du budget, amendé par M. le Ministre, étant mis aux voix est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,
C^te^ DE KERCHOVE.

Le Président,
E. VANDENPEEREBOOM.

ANNEXES.

PROJET DE LOI.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1866, est fixé à la somme de *trente-trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante francs* (33,795,750 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE I^er^. ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés	655,405 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	55,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	58,015 »	»	867,620 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	70,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département	30,000 »	»	
	CHAPITRE II. PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
	SECTION 1^re^. — Ponts et chaussées.			
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	3,145,462 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	»	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.			
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, etc.	174,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter au palais de Tervueren . . .	»	16,500 »	
11	— — aux bâtiments du palais de l'Industrie, des musées, du tir national, de l'école vétérinaire, de la salle du Sénat, du Conservatoire royal de musique et aux anciens hôtels Travegnies et Meeus; renouvellement des paratonnerres sur les bâtiments du Musée et de l'Observatoire royal	»	104,500 »	
12	Placement de compteurs d'eau dans les bâtiments civils situés à Bruxelles (1^re^ moitié du crédit)	»	18,000 »	
13	Construction d'un bâtiment pour le service de la douane à Leysele .	»	15,500 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
14	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	788,000 »	289,800 »	
	A REPORTER. . . . fr.	5,010,082 »	444,300 »	867,620 »

BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report. . . . fr.	5,016,982 »	444,300 »	867,620 »
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	Bassin de la Meuse.			
15	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg. .	»	32,500 »	
16	Ourthe	»	3,500 »	
17	Canal de Liége à Maestricht	»	4,000 »	
18	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	8,000 »	
19	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	23,000 »	
20	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	2,500 »	
21	— — vers Hasselt	»	5,000 »	
22	— — vers Turnhout	»	1,000 »	
23	Sambre canalisée.	»	55,000 »	
24	Canal de Charleroy à Bruxelles	»	50,000 »	
	Bassin de l'Escaut.			
25	Escaut	»	8,000 »	
26	Canal de Mons à Condé.	»	57,100 »	
27	— de Pommerœul à Antoing	»	21,000 »	6,700,725 »
28	Lys	»	700 »	
29	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord. .	»	800 »	
30	— de Gand à Ostende	»	55,500 »	
31	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	2,000 »	
32	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.	»	20,550 »	
33	— de Gand à Terneuzen	»	2,000 »	
34	— de Zelzaete à la mer du Nord.	»	200 »	
35	Moervaert	»	10,200 »	
36	Dendre	»	20,000 »	
37	Rupel	»	4,000 »	
38	Dyle et Demer	»	7,100 »	
	Plantations.			
39	Plantations nouvelles	15,000 »	»	
	Bacs et bateaux de passage.			
40	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	25,000 »	»	
	A reporter. . . . fr.	5,056,982 »	797,950 »	7,568,345 »

PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report. . . . fr.	5,056,082 »	797,950 »	7,568,545 »
	Section 4. — Ports et côtes.			
41	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	195,150 »	66,200 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
42	Port d'Ostende	»	8,200 »	
43	Port de Nieuport	»	19,800 »	
44	Côte de Blankenberghe	»	20,000 »	
45	Phares et fanaux	»	9,000 »	
	Section 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
46	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 »	»	
	Section 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
47	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	676,970 »	10,000 »	
48	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	655,093 »	15,000 »	
49	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	CHAPITRE III. MINES.			
	Section 1re. — Personnel du conseil.			
50	Personnel du conseil des mines. — Traitements	42,610 »	»	
51	— — — Frais de route	600 »	»	
52	— — — Matériel	2,000 »	»	
	Section 2. — Personnel du corps.			
53	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . .	201,120 »	»	323,330 »
54	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . .	10,000 »	»	
55	Confection de la carte générale des mines	»	15,000 »	
	A reporter. . . . fr.	6,880,525 »	959,150 »	7,891,675 »

BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . . fr.	6,880,525 »	959,150 »	7,891,675 »
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
56	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 »	»	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
57	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1re. — Voies et travaux.			
58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	370,040 »	»	
59	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,736,000 »	»	
60	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,475,000 »	400,000 »	
61	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	814,700 »	»	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	320,280 »	»	
63	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	3,457,000 »	»	
64	Primes d'économie et de régularité.	89,000 »	»	
65	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,900,000 »	»	
66	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	3,196,000 »	»	
	SECTION 3. — Transports.			
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	2,454,180 »	»	
68	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	1,924,260 »	»	
69	Frais d'exploitation	958,000 »	»	25,709,575 »
70	Camionnage	500,000 »	»	
71	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer	60,000 »	»	
72	Redevances aux compagnies	20,000 »	»	
	A REPORTER. . . . . fr.	27,195,585 »	1,359,150 »	33,601,250 »

PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	27,195,585 »	1,339,150 »	33,691,250 »
	SECTION 4. — Postes.			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,131,000 »	»	
74	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,617,000 »	»	
75	Transport des dépêches.	599,000 »	»	
76	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	459,000 »	»	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	480,000 »	»	
78	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	230,000 »	»	
79	Entretien	105,000 »	»	
	SECTION 6. — Services en général.			
80	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	117,015 »	»	
81	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	62,600 »	»	
82	Matériel et fournitures de bureau.	316,000 »	»	
83	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 »	»	
84	Conférences des chemins de fer belges	1,000 »	»	
	(Les crédits portés aux articles 2, 58, 62, 67, 75, 77 et 80, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).			
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1re. — Commission des procédés nouveaux.			
85	Frais de route et de séjour.	1,000 »	»	
86	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,000 »	»	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000 »
87	Frais de route et de séjour.	1,100 »	»	
88	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	3,900 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	32,339,100 »	1,339,150 »	33,698,250 »

BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866. CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866. CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	32,359,100 »	1,339,150 »	33,698,250 »
	CHAPITRE VI.			
89	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	39,500 »	39,500 »
	CHAPITRE VII.			
90	Pensions	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
91	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	13,000 »	»	13,000 »
	CHAPITRE IX.			
92	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	32,377,100 »	1,418,650 »	33,795,750 »

(25)

AMENDEMENTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

(Voir n° 121 des Docum. parlem., session 1864-1865.)

DÉVELOPPEMENTS

DU

CHAPITRE IV. (CHEMINS DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES.)

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IV.
		CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.
		PREMIÈRE SECTION.
		VOIES ET TRAVAUX.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
	a.	Direction centrale du service . . . . .
58	*b.*	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. . . . .
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances. . . . .
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérims et travaux extraordinaires . . . . .
		Salaires des agents payés à la journée ou par mois :
59	*a.*	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . .
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseur maçons, charpentiers, etc.) . . . . .
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :
	a.	Fourniture de billes. . . . .
60	*b.*	— de rails et accessoires . . . . .
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . .
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :
	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
61	*b.*	Travaux d'amélioration . . . . .
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers . . . . .
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,540 »	»	368,440 »	61,740 »	»	376,640 »	8,200 »	»	
197,100 »	»		202,200 »	»				
85,000 »	»		86,200 »	»				
25,800 »	»		26,500 »	»				
1,562,300 »	»	2,288,400 »	1,928,100 »	»	2,736,000 »	447,600 »	»	
726,100 »	»		807,900 »	»				
750,000 »	»	1,580,600 »	756,500 »	565,000 »	1,875,000 »	495,000 »	»	
450,000 »	»		482,000 »	35,000 »				
200,000 »	»		236,500 »	»				
540,000 »	»	730,000 »	602,700 »	»	814,700 »	84,700 »	»	
150,000 »	»		170,000 »	»				
40,000 »	»		42,000 »	»				
4,766,840 »	»	4,766,840 »	5,402,340 »	400,000 »	5,802,340 »	1,035,500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		DEUXIÈME SECTION.
		TRACTION ET MATÉRIEL.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
62	*a.*	Direction centrale du service. . . . .
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général . . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire . . . . .
		Salaires des agents payés à la journée ou par mois :
63	*a.*	Traction des convois (machinistes et chauffeurs). . . . .
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal . . . . .
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel. . . . .
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.). . .
		Primes d'économie et de régularité :
64	*a.*	Pour économie constatée dans la consommation du coke . . . . .
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . .
		Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :
65	*a.*	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . .
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . .
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)
66	*a.*	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . .
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes . . . . .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
76,240 »	»		78,040 »	»				
121,000 »	»		133,000 »	»				
90,040 »	»	305,980 »	91,440 »	»	320,280 »	14,300 »	»	
16,000 »	»		16,000 »	»				
825,000 »	»		870,000 »	»				
720,000 »	»		730,000 »	»				
744,000 »	»	3,377,000 »	762,000 »	»	3,457,000 »	80,000 »	»	
351,000 »	»		351,000 »	»				
730,000 »	»		735,000 »	»				
52,000 »	»		57,000 »	»				
28,000 »	»	80,000 »	32,000 »	»	89,000 »	9,000 »	»	
1,170,000 »	»		1,450,000 »	»				
400,000 »	»	1,570,000 »	450,000 »	»	1,900,000 »	330,000 »	»	
1,718,000 »	»		1,976,000 »	»				
1,075,000 »	»	2,813,000 »	1,200,000 »	»	3,196,000 »	383,000 »	»	
20,000 »	»		20,000 »	»				
8,145,080 »	»	8,145,080 »	8,962,280 »	»	8,962,280 »	816,300 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		TROISIÈME SECTION.
		TRANSPORTS.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
67	*a.*	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises .
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc. . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérims; travail extraordinaire; découchers des gardes-convois, etc. . .
		Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :
68	*a.*	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . .
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc. . . . .
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . . . . .
		Frais d'exploitation :
69	*a.*	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc. . . . .
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État . . . . .
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues . . . . .
70	»	*Camionnage.* — Prise et remise à domicile des marchandises . . . . .
71	»	*Pertes et avaries.* — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer . . . . .
72	»	*Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.* . . . . .
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,700 »	»		149,100 »	»				
669,050 »	»		755,350 »	»				
		2,168,380 »			2,434,180 »	265,800 »	»	
1,287,030 »	»		1,459,750 »	»				
66,600 »	»		70,000 »	»				
1,187,900 »	»		1,522,400 »	»				
410,450 »	»	1,717,760 »	482,450 »	»	1,924,260 »	206,500 »	»	
119,450 »	»		119,450 »	»				
632,000 »	»		717,000 »	»				
158,000 »	»		188,000 »	»				
		845,000 »			958,000 »	113,000 »	»	
52,500 »	»		52,500 »	»				
20,500 »	»		20,500 »	»				
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	500,000 »	»	»	
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	60,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »	»	»	
5,309,140 »	»	5,309,140 »	5,896,440 »	»	5,896,440 »	587,300 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		QUATRIÈME SECTION.
		POSTES.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
73	*a.*	Direction centrale. — Surveillance et contrôle . . . . .
	b.	Bureaux de perception et de distribution . . . . .
	c.	Bureaux ambulants . . . . .
		Traitements et indemnités des facteurs :
74	*a.*	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville). . . . .
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux) . . . . .
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. . . . .
		Transport des dépêches :
75	*a.*	Entreprises spéciales de transport des dépêches . . . . .
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur . . .
	c	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses . . . . .
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .
76	»	*Matériel.* — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses . . . . .
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
77	*a.*	Direction centrale et surveillance du service . . . . .
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc. . . . .
78	»	*Salaires des agents payés à la journée ou par mois.* . . . . .
79	»	*Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.* . . . . .
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
87,850 »	»		87,850 »	»				
863,550 »	»	1,101,000 »	893,550 »	»	1,131,000 »	30,000 »	»	
150,500 »	»		150,500 »	»				
514,350 »	»		534,350 »	»				
951,700 »	»	1,585,000 »	959,700 »	»	1,617,000 »	32,000 »	»	
118,950 »	»		122,950 »	»				
175,000 »	»		185,000 »	»				
548,000 »	»		565,000 »	»				
		569,000 »			599,000 »	30,000 »	»	
30,000 »	»		35,000 »	»				
16,000 »	»		16,000 »	»				
422,000 »	»	422,000 »	439,000 »	»	439,000 »	17,000 »	»	
3,677,900 »	»	3,677,900 »	3,786,900 »	»	3,736,900 »	109,000 »	»	
75,000 »	»		75,000 »	»				
		467,000 »			480,000 »	13,000 »	»	
392,000 »	»		405,000 »	»				
173,000 »	»	173,000 »	250,000 »	»	250,000 »	77,000 »	»	
90,000 »	»	90,000 »	105,000 »	»	105,000 »	15,000 »	»	
730,000 »	»	730,000 »	835,000 »	»	835,000 »	105,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		SIXIÈME SECTION.
		SERVICES EN GÉNÉRAL. (*Chemins de fer, postes et télégraphes.*)
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
80	*a.*	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception . . . . .
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérims, travail extraordinaire, etc. . . . .
		Salaires des agents payés à la journée ou par mois :
81	*a.*	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central . . . .
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. . . . .
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmondson, etc. . . . .
82	»	*Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes.* — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses . . . . .
83	»	*Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration* . . . . .
84	»	*Conférences des chemins de fer belges* . . . . .
		(Les crédits portés aux articles 2, Litt. *C*, 58, 62, 67, 73, 77 et 80, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.
		Récapitulation du chapitre IV.
		1re SECTION. — Voies et travaux . . . . .
		2e — — Traction et matériel . . . . .
		3e — — Transports . . . . .
		4e — — Postes . . . . .
		5e — — Télégraphes . . . . .
		6e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1866.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1866.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
95,615 »	»	110,215 »	101,415 »	»	117,015 »	6,800 »	»	
14,600 »	»		15,600 »					
26,000 »	»	50,000 »	26,000 »	»	62,600 »	3,600 »	»	
11,000 »	»		13,000 »					
22,000 »	»		23,600 »					
250,000 »	»	250,000 »	316,000 »	»	316,000 »	66,000 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »	»	»	
440,215 »	»	440,215 »	516,615 »	»	516,615 »	76,400 »	»	
4,766,840 »	»	4,766,840 »	5,402,340 »	400,000 »	5,802,340 »	1,035,500 »	»	
8,145,980 »	»	8,145,980 »	8,962,280 »	»	8,962,280 »	816,300 »	»	
5,309,140 »	»	5,309,140 »	5,896,440 »	»	5,896,440 »	587,300 »	»	
3,677,900 »	»	3,677,900 »	3,786,900 »	»	3,786,900 »	109,000 »	»	
730,000 »	»	730,000 »	835,000 »	»	835,000 »	105,000 »	»	
440,215 »	»	440,215 »	516,615 »	»	516,615 »	76,400 »	»	
23,070,075 »	»	23,070,075 »	25,399,575 »	400,000 »	25,799,575 »	2,729,500 »	»	

Note transmise à la section centrale par M. le Ministre des Travaux Publics, à l'appui d'une demande en augmentation de crédit au chap. IV du projet du budget.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

En présentant, au mois de mars dernier (Documents parlementaires, n° 121), le projet de budget pour l'exercice 1866, le Gouvernement a fait remarquer à la Législature que ses prévisions de dépenses étaient basées sur les résultats moyens de l'exploitation pendant les années précédentes et qu'elles ne comprenaient aucune somme pour les lignes nouvelles, parce qu'il n'était pas possible alors de prévoir même approximativement l'époque probable de l'ouverture de ces lignes.

Aujourd'hui que l'administration est mieux éclairée sur l'extension des transports due à l'abaissement des tarifs, et qu'elle est en quelque sorte assurée d'avoir à exploiter les nouvelles lignes en moyenne pendant les deux tiers de l'année, elle est à même d'asseoir les prévisions de dépenses pour 1866 sur des données qui permettent de les évaluer avec la certitude de ne pas s'écarter sensiblement des véritables besoins.

Le Gouvernement a donc le devoir de soumettre aux Chambres, la révision de ses évaluations provisoires, et en cela il ne fait que se conformer au vœu de la loi sur la comptabilité, afin de prévenir, dans la limite du possible, de notables crédits supplémentaires.

Les amendements présentés donnent, par rapport au budget dont les Chambres sont saisies, les résultats suivants :

		BUDGET		DIFFÉRENCES ou AUGMENTATIONS.
		PROVISOIRE (mars 1866).	DÉFINITIF (novembre 1865).	
I.	Chemins de fer :			
	1re section. — Voies et travaux . . . . . fr.	4,766,840	5,802,340	1,035,500
	2e id. — Traction et matériel	8,145,980	8,962,280	816,300
	3e id. — Transports	5,309,140	5,896,440	587,300
	Ensemble. . . . . fr.	18,221,960	20,661,060	2,439,100
II.	4e id. — Postes. . . . . fr.	3,677,900	3,786,900	109,000
III.	5e id. — Télégraphes.	730,000	835,000	105,000
IV.	6e id. — Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes	440,215	516,615	76,400
	Totaux généraux. . . . . fr.	23,070,075	25,799,575	2,729,500

Les services du chemin de fer, qui sont compris dans cette augmentation de dépenses pour 2,439,100 francs, auront, indépendamment de l'énorme extension prévue dans les transports, tant des petites que des grosses marchandises, à assurer l'exploitation pendant huit mois sur une étendue en plus de 135 kilomètres (1), étendue qui représente par rapport au réseau actuel, ayant un développement de 748 kilomètres, une augmentation d'environ 18 p. %.

Dans ce total, l'extension du trafic seule figure pour une dépense d'environ 1,047,400 francs, indépendamment d'un crédit extraordinaire de 400,000 francs pour renouvellement extraordinaire de billes. La différence soit 991,700 francs est évidemment insuffisante pour faire face à toutes les dépenses que nécessitera une pareille adjonction de lignes ; mais il est à observer que les évaluations sont établies pour les $^2/_3$ seulement d'un exercice et que même, en ce qui regarde le personnel nouveau à admettre, il est demandé des sommes inférieures à cette proportion, parce qu'on peut, sans inconvénient, ajourner à l'exercice suivant une partie des dépenses que comporte son encadrement.

Enfin, comme pendant les premières années de toute nouvelle exploitation, les transports sont relativement peu élevés et qu'ils ne se développent que par les relations commerciales à établir successivement, on a supposé dans les évaluations que la circulation sur les nouvelles lignes ne dépasserait pas, toute proportion gardée, la moitié des transports kilométriques actuellement acquis au réseau de l'État.

Je crois intéressant pour les Chambres de résumer ici les principaux résultats de l'exploitation du railway de l'État pendant la période quinquennale de 1861 à 1865.

	1861	1862	1863	1864	1865 approximativement.
Les recettes brutes, y compris celles effectuées pour compte de tiers, se sont élevées à. . . . . fr.	43,340,000	44,315,000	45,159,000	49,872,000	54,900,000
Les recettes pour compte du Trésor, non compris les produits indirects, ont atteint.	29,941,000	30,517,000	31,739,000	33,742,000	35,800,000
Si l'on y ajoute la part des recettes attribuées aux Compagnies dont les lignes sont exploitées par l'Etat qui doit, par conséquent, faire face à toutes les dépenses, part s'élevant à	1,991,000	2,001,000	2,147,000	2,357,000	2,500,000
Le montant des recettes effectives du réseau exploité par l'Etat est en réalité de.	31,932,000	32,518,000	33,886,000	36,099,000	38,300,000

(1)

Hal à Ath	38	kilomètres.
Tournai à Blandain.	10	—
Braine-le-Comte à Melle (Gand) . .	58	—
Bruxelles à Louvain	29	—
Ensemble.	135	kilomètres.

	1861	1862	1863	1864	1865 approximativement.
Les dépenses effectives d'exploitation, y compris les crédits supplémentaires et déduction faite des sommes qui ont fait retour au Trésor, à défaut d'emploi, dépenses qui sont libellées au budget, chapitre IV, 1re, 2e et 3e sections, se sont élevées à . .	14,334,000	14,626,000	16,330,000	17,305,000	18,900,000
L'excédant des recettes sur les dépenses ressort donc à	17,598,000	17,922,000	17,536,000	18,794,000	19,400,000
Et la part du Trésor public à . . .	15,607,000	15,921,000	15,409,000	16,437,000	16,900,000
Le mouvement des grosses marchandises s'est présenté comme ci-contre. . . . . (Tonneaux.)	4,105,000	4,276,000	4,479,000	5,256,000	6,000,000
Les convois ont parcouru. (Kilom.)	5,747,000	5,996,000	6,574,000	7,459,000	8,352,000
Le matériel des transports (voitures et wagons) a fourni un parcours kilométrique de	99,337,000	105,972,000	117,747,000	135,638,000	148,442,000

Du rapprochement de ces résultats il ressort que, dans une période de quatre années :

1° Les recettes brutes et nettes se sont respectivement élevées de 27 p. % et 20 p. %, et cela malgré les importants abaissements de tarifs introduits pour les objets de transport les plus nombreux ;

2° Que le mouvement des grosses marchandises s'est accru de 46 p. % indépendamment de l'augmentation des parcours moyens ;

3° Que le parcours kilométrique des convois a augmenté de 45 p. %, tant du chef de l'organisation des trains de banlieue pour le service des voyageurs, que du chef de l'extension des transports des grosses marchandises.

4° Enfin, que les dépenses ont été majorées de 32 p. % y compris : *A*, un million pour renouvellement extraordinaire de matériel ; *B*, le relèvement du niveau des traitements de tout le personnel ; *C*, l'organisation à peu près complète sur tout le réseau, d'un service de nuit, afin d'utiliser plus complétement les moyens de transport et d'augmenter la régularité et la sécurité du service public en dégageant, autant que possible, le service de jour des trains de marchandises.

Quelque satisfaisants qu'ils soient ces résultats eussent été bien plus remarquables, si l'administration avait disposé du matériel nécessaire pour effectuer tous les transports qui lui ont été offerts. Mais, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de l'exposer à la Législature, bien que l'administration comptât sur une notable augmentation de trafic, comme conséquence des réductions opérées sur les taxes, les faits ont dépassé toutes ses prévisions.

Les explications qui suivent ont pour but de justifier, article par article, les augmentations de crédit sollicitées.

PREMIÈRE SECTION.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 58. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Dans le projet de budget déposé, les dépenses pour traitements et indemnités du personnel de ce service sont évaluées à . . . . . fr. 368,440
Ces prévisions doivent être majorées de 8,200

Ce qui portera le crédit à . . . . . fr. 376,640

L'adjonction de nouvelles lignes au réseau exploité par l'État, nécessite les extensions de cadres indiquées ci-après :

1° Jusqu'ici l'ensemble du réseau était réparti en trois circonscriptions placées chacune, sous l'autorité d'un ingénieur de 1re classe, chef de service. La tâche imposée à ces fonctionnaires, qui exercent leurs attributions chacun sur une étendue moyenne d'environ 250 kilomètres, est trop considérable pour pouvoir l'augmenter encore par l'adjonction des nouvelles sections qui seront livrées prochainement à l'exploitation Il a donc été reconnu indispensable de modifier la répartition des lignes et de les subdiviser en quatre circonscriptions, à l'instar de ce qui existe déjà pour le service des transports. Cette mesure exige la nomination du personnel technique suivant :

Un ingénieur de 1re classe-chef de service.

Un ingénieur-adjoint pour seconder ce chef de service dans l'accomplissement de ses attributions et notamment dans l'étude des projets, etc.

Un chef de section pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments et de leurs dépendances, ainsi que du mobilier des bureaux, salles d'attente, etc., sur les lignes nouvelles.

En outre, l'exploitation des nouvelles lignes justifierait l'admission de quatre chefs de section et d'un nombre triple de sous-chefs ; mais une réorganisation récente des attributions du personnel technique de la voie permet non-seulement de se borner à la création de ces trois emplois, mais même de réduire de quatre le nombre actuel des sous-chefs de section. Il suffira donc d'une dépense en plus de . . . . . fr. 8,900

2° Le bureau du chef de service comporte en outre un chef de bureau et cinq commis pour assurer l'expédition des affaires, la tenue des écritures, la copie des plans, etc., etc., Le traitement moyen fixé par les cadres étant de 4,000 francs pour l'emploi de chef de bureau et de 1,600 francs par commis, ces admissions nouvelles donneront lieu à une majoration de dépense de. 12,000

3° Pour faire face à l'accroissement du travail qui sera la conséquence de l'exploitation des nouvelles lignes, la direction du service nécessitera deux commis en plus. — L'encadrement de ces agents comporte une augmentation de crédit de. 3,600

Ensemble. . . fr. 24,500

	Report. . . . . fr.	24,500
Comme, d'une part, les lignes nouvelles ne seront exploitées que pendant une moyenne de huit mois, et que, d'autre part, les agents nouvellement admis n'obtiennent pas de suite la moyenne des traitements, il n'est porté au budget de 1866 que le tiers de la somme, soit.		8,200
La différence, soit . . . . . fr.		16,300

sera portée au budget de l'exercice 1867.

La réorganisation du service de la voie a eu aussi pour conséquence d'éviter l'extension du cadre des commis. On avait constaté, en effet, la nécessité d'en renforcer le nombre dans les bureaux des chefs de section où le travail s'était accru dans de telles proportions qu'il n'était plus possible de satisfaire aux exigences toujours croissantes du service. — L'administration s'est préoccupée des moyens de pourvoir à ces besoins nouveaux et il a été reconnu que ce but pouvait être atteint en augmentant le nombre des piqueurs et en les chargeant de la partie purement matérielle des attributions des sous-chefs de section.

En dégageant ces fonctionnaires d'obligations qui peuvent être exercées très-efficacement par des agents subalternes, il leur sera possible de prêter un concours plus complet aux chefs de section, en participant aux projets et études, ainsi qu'au travail du bureau. Cette combinaison présente, en outre, l'avantage d'utiliser leurs services dans une sphère mieux en rapport avec leurs connaissances ; or, la surveillance journalière et incessante de la voie absorbait presque tout leur temps. A tous égards, la réorganisation dont s'agit aura donc de bons résultats.

ART. 59. *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Crédit porté au projet de budget . . . . . fr.		2,288,400
Augmentation proposée		447,600
	Crédit total. . . fr.	2,736,000

Cette augmentation de dépenses est destinée à l'admission :

1° D'un grand nombre de gardes-barrières, gardes-excentriques, gardes-signaux, chefs-poseurs, poseurs, etc., etc., pour la surveillance et la police de la route sur les nouvelles lignes ainsi que pour l'entretien de bâtiments, voies, excentriques, plates-formes, appareils à signaux, etc.

La dépense à résulter de ces admissions se subdivise comme suit :

Lignes de Hal à Ath. . . . . fr.		120,000
— de Tournai à la frontière française.		32,600
— de Braine-le-Comte à Gand.		185,200
— de Bruxelles à Louvain.		92,200
	Ensemble . . . fr.	430,000

Mais comme les nouvelles lignes ne seront vraisemblablement exploitées en

moyenne, que pendant huit mois, il y a lieu de réduire cette somme à concurrence des deux tiers, soit . . . . . fr. 287,000
sauf à reproduire la différence au budget de 1867.

2° De quarante piqueurs en plus, pour exercer la surveillance incessante de jour et de nuit, tant sur les lignes nouvelles que sur celles actuellement en exploitation. — Le salaire moyen à attribuer à ces agents dont l'admission est justifiée par les considérations énoncées au dernier paragraphe de l'article précédent, étant de 1,275 francs par an, la dépense totale est estimée à 51,000

3° De vingt-huit gardes-excentriques, sept gardes-signaux, quinze gardes-barrières, deux chefs-poseurs et vingt-quatre piocheurs.

L'augmentation du nombre des trains impose à l'administration le devoir de redoubler de précaution afin d'assurer la sécurité de l'exploitation.

Pour obtenir ce résultat, elle est obligée de multiplier le nombre des appareils à signaux, de recruter de nouveaux agents à poste fixe, pour la surveillance de traverses à niveau, etc.

L'extension extraordinaire des transports de marchandises notamment, exige en outre l'établissement de nouvelles voies de garage, etc., qui nécessite également un personnel nouveau.

Enfin, d'après les conventions conclues récemment avec des compagnies de chemin de fer concédés en relation avec l'État, le personnel des stations de Namur et Saint-Ghislain, etc , qui assure le service des compagnies, est payé en entier sur le budget, sauf à porter dans les décomptes mensuels des recettes la part incombant à chacune des sociétés intéressées.

Les admissions nouvelles indiquées ci-dessus, ont pour but de satisfaire à ces divers besoins et donneront lieu à un accroissement de dépenses de 60,800

4° De gardes-barrières, gardes-excentriques, gardes-signaux, etc., par suite de l'établissement d'un service complet de nuit, sur la section d'Ath à Denderleeuw, et afin d'augmenter de plusieurs brigades le personnel préposé à la surveillance de la route sur la ligne de Malines à Gand, qui est actuellement chargé d'un travail excessif commençant à 2 heures du matin, pour finir après 10 heures du soir.

Le montant des salaires à attribuer à ces nouveaux agents est de 48,800

Total égal à l'augmentation proposée. . . fr. 447,600

ART. 60. *Billes, rails et accessoires ; matériel fixe tenant à la voie.*

Le crédit sollicité au projet de budget et qui comprend une réduction de 150,000 francs sur les dépenses de l'exercice 1865, s'élève à. 1,380,000
Il est demandé une augmentation de 495,000

Le crédit s'élèvera donc à . . . . . fr. 1,875,000
à répartir comme suit :

Charges ordinaires et permanentes.	1,475,000
Charges extraordinaires et temporaires.	400,000
Somme égale. . . . . fr.	1,875,000

L'augmentation proposée sur les charges ordinaires s'élève à 95,000 francs. Elle est destinée :

1° A concurrence de. . . . . fr. 60,000

pour faire face aux dépenses à résulter de l'établissement de plusieurs dépôts de rails, coussinets, chevilles, billes, etc , à échelonner le long des nouvelles lignes, afin d'avoir partout sous la main les approvisionnements indispensables pour pouvoir réparer sur le champ toute dégradation accidentelle de la voie, ainsi que pour faire face à l'entretien journalier.

2° A concurrence de. . . . . fr. 35,000

pour l'établissement de plates-formes, excentriques, etc., que nécessitera l'exploitation des nouvelles lignes.

L'augmentation de 400,000 francs, sollicitée comme charge extraordinaire et temporaire, se justifie par les considérations suivantes :

Une visite minutieuse de la ligne de Dendre et Waes à fait constater l'urgence de remplacer, avant la fin de l'exercice 1867, environ 140,000 billes qui sont placées dans les voies depuis dix à douze ans, et qui, par suite, notamment, de la sécheresse et des chaleurs exceptionnelles de l'été dernier, ont subi une détérioration telle, qu'il est de toute nécessité de les renouveler, afin de ne pas compromettre la sécurité de l'exploitation.

Cette détérioration a été d'autant plus rapide que ces influences atmosphériques si défavorables ont coïncidé avec un grand accroissement de circulation des trains.

Indépendamment des ressources dont l'administration dispose pour l'entretien ordinaire, il y a nécessité d'effectuer sans délai le renouvellement de 82,000 billes et de 2,740 rails qui comporte une dépense extraordinaire de 400,000 francs subdivisée comme suit :

Billes . . . . . fr.	365,000	
Rails avec éclisses	26,240	
Coussinets.	5,360	
Chevilles	2,000	
Coins	1,400	
Ensemble. . . . . fr.		400,000

Il a été tenu compte dans ces évaluations de dépenses du produit du remaniage des rails qui devront être remplacés.

Les crédits nécessaires pour compléter les renouvellements extraordinaires de 140,000 billes dont le remplacement est jugé indispensable seront compris au budget de l'exercice 1867.

Total égal. . . . . fr. 495,000

ART. 61. *Travaux d'entretien et d'amélioration.*

Le crédit porté au projet de budget est de	fr.	730,000
Augmentation demandée.		84,700
Crédit total.	fr.	814,700

D'après les cahiers des charges relatifs aux concessions des lignes de Hal à Ath, Tournai vers Lille, et de Braine-le-Comte à Gand (Melle), les concessionnaires doivent entretenir, à leurs frais, à partir de la réception provisoire jusqu'à la réception définitive, les terrassements, ouvrages d'art, ainsi que les bâtiments et dépendances tant sur la route que dans les stations.

Ces conditions laissent à charge de l'État, outre les dépenses pour assurer l'écoulement des eaux, des contrefossés, etc.. etc , l'assèchement des voies, l'entretien des clôtures, des barrières, etc., les fournitures de ballast, etc., la main-d'œuvre pour le relèvement et la réfection des voies et pavages qui est très-coûteuse à l'origine d'une exploitation par suite des tassements occasionnés tant par la circulation des trains que par les pluies, etc.

Quant à la ligne de Bruxelles à Louvain construite par l'État, il est à présumer que l'entretien des bâtiments et ouvrages d'art ne donnera lieu, dans l'origine, qu'à des frais très-réduits ; mais il n'en est pas de même en ce qui concerne l'entretien de la route, des fossés, talus, pavage, qui nécessiteront des dépenses plus considérables.

L'augmentation de crédit reconnue strictement indispensable pour couvrir ces dépenses est évaluée à 142,000 francs ; mais il y a lieu de réduire cette somme à 84,700 francs dans les prévisions budgétaires de l'exercice 1866 et de porter le complément au budget de 1867.

SECTION II.

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 62. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

La dépense prévue de ce chef, au mois de mars dernier, s'élève à	fr.	305,980
Il est demandé une augmentation de		14,300
Ce qui porte le crédit total à	fr.	320,280

Cette augmentation se justifie par la nécessité d'admettre treize commis en extension des cadres, savoir :

Trois commis pour la direction et six dans les bureaux de l'un des chefs de service de la traction et dans les stations de Bruxelles (Midi), Charleroi, Blandain, Tournai, etc., pour faire face à l'accroissement de travail à résulter de l'exploitation des nouvelles lignes, notamment en ce qui concerne la comptabilité des ateliers du matériel et des objets de consommation.

Quatre commis à attacher aux dépôts de Gand, Liége et Charleroi, et à celui de l'arsenal, où le service des approvisionnements a pris un développement qui

ne permet plus aux fonctionnaires préposés à la gestion des magasins d'exécuter le travail trop considérable qui leur est imposé.

L'encadrement de ce personnel, en prenant pour base le traitement moyen fixé à 1,800 francs pour les commis de direction et 1,600 francs pour celui des services actifs, entraînera à une augmentation de dépenses de 21,400 francs dont les deux tiers, soit 14,300 francs suffisent pour assurer le service en 1866.

L'augmentation de dépenses eut été plus élevée, si l'administration n'avait reconnu la possibilité de réduire de trois à deux le nombre des services de la traction par suite de la centralisation de toutes les grandes réparations à l'arsenal de Malines et de la réduction du nombre d'ateliers de petit entretien des locomotives sur les lignes.

ART. 63. *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Somme prévue au projet de budget	fr.	3,377,000
Augmentation proposée		80,000
Ensemble. . .	fr.	3,457,000

Les transports sur les nouvelles lignes à exploiter par l'État, non-seulement nécessiteront un matériel supplémentaire, mais encore la circulation du matériel en général s'accroîtra par les nouvelles relations qui seront la conséquence du développement du réseau.

Il en résultera, notamment, un accroissement dans les frais de réparations des locomotives, tenders, voitures et wagons, parce qu'il est de toute évidence que le matériel se détériore à raison de l'augmentation de sa circulation.

Il sera donc indispensable pour maintenir les moyens de traction et de transport dans un état satisfaisant d'entretien et pour réduire, autant que possible, la durée du chômage, d'augmenter le nombre des ouvriers chargés d'effectuer les réparations importantes à l'arsenal de Malines

En outre, afin d'assurer la sécurité du service et de diminuer les dépenses d'entretien, il y aura lieu de créer, ainsi que cela existe pour les besoins des lignes actuelles, des ateliers de visite des voitures dans certaines stations des lignes nouvelles et d'y admettre les ouvriers de métier nécessaires pour effectuer les petites réparations et pour entretenir les locomotives, voitures, etc.

Enfin, l'organisation des trains sur les lignes nouvelles exigera une augmentation assez notable du nombre de machinistes, de chauffeurs, de serres-frein et d'ouvriers divers pour l'allumage, la visite, le nettoyage, etc., des locomotives.

La dépense à résulter de ces divers chefs est évaluée pour une année à 120,000 francs, dont les deux tiers, soit 80,000 francs, sont compris dans les propositions budgétaires pour l'exercice 1866. Le surplus sera porté au budget de 1867.

ART. 64. *Primes d'économie et de régularité.*

Le crédit sollicité pour 1866 avait été maintenu, dans les prévisions du mois de mars, au chiffre alloué pour l'exercice 1865, soit . . . . fr. 80,000
Une majoration de 9,000
est pétitionnée pour mettre ce crédit en rapport avec l'augmentation du nombre des machinistes et du parcours des locomotives, par suite du développement du réseau de l'État.
La dépense totale s'élèvera donc à . . . . . fr. 89,000

ART. 65. *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

La dépense prévue au projet de budget est de. . . . . fr. 1,570,000
Il est demandé en plus 330,000
Ce qui portera le crédit total à. . . . . fr. 1,900,000

D'après les faits constatés pendant le courant de l'année, l'allocation destinée à pourvoir à cet objet de dépenses en 1865, présentera une insuffisance très-notable.

Cet excédant de dépenses doit être attribué en partie à la hausse survenue dans les prix du charbon et surtout à l'augmentation considérable du parcours des locomotives. Il importe donc pour prévenir une pareille insuffisance sur l'allocation de 1866, de majorer de . . . . . fr. 200,000
le crédit proposé et qui était basé sur la dépense de 1864.

Quant aux nouvelles lignes, l'augmentation de dépenses à laquelle entraînera leur mise en exploitation est estimée pour une année entière à 195,000 francs.

Mais les deux tiers seulement de cette somme sont compris dans la majoration de crédit sollicitée soit 130,000
Ensemble. . . . fr. 330,000

ART. 66. *Entretien et renouvellement du matériel.*

Les prévisions de dépenses, en ce qui concerne cet article, avaient été maintenues au chiffre de. . . . . fr. 2,813,000
voté pour l'exercice 1865.
Il a été reconnu nécessaire de majorer ce crédit de. 383,000
Ce qui portera la dépense totale à. . . . . fr. 3,196,000

D'après les évaluations basées sur les sept premiers mois de l'année, le parcours des trains présentera en 1866, une augmentation d'environ 892,730 kilomètres, soit 12 p. % en plus que pendant l'exercice précédent.

Ces résultats, de même que les prévisions en ce qui concerne l'exercice 1866 et l'augmentation du nombre des locomotives, tenders, voitures et wagons font

entrevoir un accroissement assez notable des dépenses pour achat de matières, pièces de rechange, etc., nécessaires à l'entretien du matériel roulant.

Le crédit porté au projet de budget sera insuffisant pour couvrir cet excédant de dépenses et l'on estime qu'il doit être majoré d'au moins, 383,000 francs, pour faire face tant au service actuel qu'aux besoins que créera l'exploitation des nouvelles lignes.

Il est à remarquer que la majeure partie de notre matériel a été construite à une époque déjà reculée et qu'il exige, chaque année, des réparations beaucoup plus importantes et plus nombreuses. D'autre part, la progression sans cesse croissante du trafic impose plus que jamais à l'administration le devoir de maintenir dans un parfait état d'entretien tous les moyens de traction et de transports et de faire effectuer, sans délai, les réparations qui sont reconnues nécessaires. Cette obligation est commandée au double point de vue de la sécurité et de l'économie dans les dépenses.

SECTION III.

TRANSPORTS.

ART. 67. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

D'après de nouvelles évaluations, la dépense afférente à cet article s'élèvera pour 1866 à . . . . . fr.	2,434,180
Le projet de budget, déposé en mars dernier, comprend un crédit de.	2,168,380
Différence. . . . . fr.	265,800
Pour établir le chiffre de l'augmentation réelle de dépense; il faut déduire de cette différence une somme de.	60,000
à transférer de l'article suivant (salaires) pour régulariser la position de 50 agréés qui sont chargés actuellement des attributions de facteur.	
La dépense en plus est donc de. . . . . fr.	205,800

Elle est destinée à pourvoir aux besoins nouveaux mentionnés ci-après :

LIGNES ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION.

A. Création de bureaux.

1° Établissement de vingt stations. Le projet de budget déposé en mars dernier, comprend les crédits nécessaires pour la création de dix nouvelles stations ; tous ces bureaux sont, dès à présent, en activité.

Par suite de la création des trains de banlieue, en ce qui regarde les voyageurs, et de l'établissement du service de nuit pour les marchandises, l'administration compte établir successivement des stations à tous les points du railway qui avoisinent des centres ruraux de quelque importance, en tant qu'il soit reconnu que les dépenses auxquelles entraîneront ces installations nouvelles sont justifiées par l'importance présumée des recettes. Ce sera, tout à la fois, un bienfait

pour les populations rurales, une source de revenus pour le Trésor et une cause de développement des transactions commerciales.

Le traitement à attribuer aux titulaires des bureaux dont l'établissement est projeté, comporte une dépense de 30,000 francs; mais comme ces nouveaux bureaux ne seront pas tous créés au commencement de l'année, il suffira pour 1866 de la moitié de cette somme, soit . . . fr. 15,000

B. *Extensions et modifications des cadres.*

2° Par suite de l'accroissement du mouvement dans les stations de Liége, Gand, Verviers, Charleroi, Manage, Châtelineau, Alost, Termonde, il y a nécessité de majorer de huit agents le cadre des sous-chefs de station. La dépense totale qui est évaluée à 17,600 francs peut être réduite, pour 1866, à 12,000
sauf à reporter la différence sur l'exercice 1867.

3° Les extensions du cadre des commis prévues au projet de budget déposé au mois de mars dernier, étaient basées sur le mouvement des transports pendant l'année 1864. Comme on l'a vu par les résultats exposés au commencement de ce chapitre, le trafic a pris en 1865 un développement extraordinaire. L'augmentation de travail qui en est résultée, ainsi que celle qui est la conséquence de la réduction récente apportée aux prix du tarif des petites marchandises, a nécessité, dès aujourd'hui, l'admission de la majeure partie des 42 commis prévus pour 1866.

Il est donc hors de doute que de nouveaux auxiliaires devront être admis pendant l'exercice prochain, attendu que tout fait entrevoir une progression continue des transports.

L'administration croit rester dans des limites réservées en n'évaluant qu'à quarante, le nombre des commis dont il y aura lieu d'augmenter le personnel des stations.

Le traitement moyen étant de 1,600 francs, la dépense en plus s'élèvera à 64,400 francs; mais comme un grand nombre de ces agents débuteront, en qualité de surnuméraire, on peut réduire la dépense pour 1866, à . . . 34,400
sauf à porter la différence sur l'exercice suivant.

4° L'accroissement considérable du service de factage résultant de la réduction du tarif des petites marchandises nécessitera l'admission d'au moins 20 facteurs notamment dans les stations de Bruxelles (Midi), Bruxelles (Allée-Verte), Anvers, Liége, Verviers, Charleroy, Châtelineau, etc. La dépense est évaluée à 30,000 francs à porter sur deux exercices, soit pour 1866. 20,000

A reporter. 81,400

Report . . . . . fr.	81,400	
5° L'augmentation du nombre des trains de voyageurs rend nécessaire la nomination de six officiers de police, pour être chargés en même temps des fonctions d'interprète dans les stations importantes et aux points frontières. La dépense est de . . . . . fr.	7,800	
6° Pour compléter le service de factage, 50 agréés qui sont chargés actuellement des fonctions de facteur, doivent être nommés à cet emploi. — La différence entre leur salaire actuel et le traitement moyen fixé par les cadres pour l'emploi de facteur est de. . . . . fr.	15,000	
7° Enfin, il est reconnu nécessaire de créer un nouvel emploi de commis-chef dans une position qui a acquis assez d'importance pour justifier ce grade ; il y a donc lieu de prévoir la différence entre les traitements moyens de commis (1,600) francs) et de commis-chef (3,200 francs), soit. . . . . fr.	1,600	
Ensemble . . . . . fr.		105,800

LIGNES NOUVELLES.

8° Dix-sept stations seront établies sur les lignes à livrer prochainement à l'exploitation ; savoir :

Lignes de Hal à Ath et de Tournai à Lille : Enghien, Ghislenghien, Bassilly, Saintes et Blandain ;

Lignes de Braine-le-Comte à Gand : Rebecq, Gammerage, Lierde Sainte-Marie, Sottegem, Baelegem, Scheldewindeke, Moortzeele, Lanskauter ;

Ligne de Bruxelles à Louvain : Dieghem, Saventhem, Cortenberg et Velthem-Beyssem.

Le traitement à attribuer aux titulaires de ces bureaux représente une dépense annuelle de . . . . . fr.	27,200	
9° L'importance du mouvement aux stations de Blandain et d'Enghien nécessitera la nomination de deux sous-chefs de station et une dépense de . . . . . fr.	4,400	
10° Il y aura lieu aussi d'attacher à chacune de ces stations un facteur et de nommer à Blandain un officier de police qui sera chargé en même temps des fonctions d'interprète, soit . . . . . fr.	4,300	
11° Le cadre des commis devra être augmenté de treize agents pour assurer la distribution des coupons, l'inscription des bagages, marchandises, etc., dans les stations les plus importantes à ériger sur les nouvelles lignes, ci . fr.	20,800	
12° On évalue à dix-sept chefs et cinquante gardes-		
A reporter. . . . . fr.	56,700	105,800

Report . . . . . fr.	56,700	103,800
convoi le peronnel indispensable pour desservir les nouveaux trains de voyageurs et de marchandises à organiser sur ces lignes. Le traitement de ces agents, en y comprenant les indemnités de découchers, s'élève à la somme de . . . . . fr.	111,800	
13° Enfin, il est reconnu nécessaire de créer quatre emplois de vérificateur pour surveiller notamment la bonne répartition et l'emploi utile du matériel des transports.		
Leur traitement, frais de route compris, est de . . fr.	16,200	
La dépense pour les lignes nouvelles sera donc de . .	184,700	
Mais si l'on tient compte que ces lignes ne seront exploitées que pendant les deux tiers de l'année et que les agents n'obtiennent pas, dès la première année, la moyenne des traitements, on peut estimer que ces extensions de cadre ne comporteront, en 1866, qu'une dépense de . . . . . fr.		100,000
et que la différence, soit 84,700 francs, peut être ajournée à l'exercice suivant.		
Total égal. . . fr.		205,800

ART. 68. *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Les dépenses afférentes à cet article sont évaluées, pour 1866, à fr.		1,924,260
Le projet de budget, déposé au mois de mars dernier, ne comprend qu'un crédit de		1,717,760
Différence . . fr.		206,500
Pour faire ressortir le chiffre réel de l'augmentation, il faut ajouter à cette différence le montant du salaire de 50 agréés à régulariser en qualité de facteur de station, et pour lesquels un transfert est prévu à l'article précédent (traitements), soit		60,000
L'augmentation s'élève donc à . . . . . fr.		266,500
D'après les résultats constatés pendant les neuf premiers mois de cette année, les évaluations de dépenses à imputer sur cet article seront dépassées d'environ		115,000
Cette insuffisance, qui doit être attribuée à l'augmentation considérable du mouvement des marchandises, sera comprise dans une demande de crédit supplémentaire qui sera soumise aux Chambres au commencement de l'exercice prochain, lorsque l'administration aura pu arrêter le chiffre exact de la dépense.		
Il reste donc une augmentation réelle de . . . . . fr.		151,500

qui se justifie comme suit :

Les nouveaux bureaux dont la création est projetée (*voir* § 1° de l'article précédent) et l'organisation complète du *service de nuit* sur les lignes du nord-ouest où cette mesure est réclamée par suite de

'extension du trafic, nécessiteront entre autres la nomination de 19 agréés dont 10 seront attachés aux nouvelles stations et 9 aux stations les plus importantes de la ligne du Nord-Ouest.

La somme des salaires à allouer à ces agents est de . . . fr. 23,000

En ce qui concerne les lignes nouvelles, le service de factage, le transbordement des bagages, marchandises, etc., la formation des convois, etc., justifieront la nomination d'un grand nombre d'agréés, d'ouvriers, etc.

La dépense totale est évaluée pour les lignes de Hal à Ath, de Tournai à Blandain, de Braine-le-Comte à Gand et de Bruxelles à Louvain à 192,780 francs; mais, ces lignes ne devant être exploitées en moyenne que pendant les huit premiers mois de l'année, la dépense pour l'exercice 1866 peut être réduite aux deux tiers, soit . . . . . fr. 128,500
sauf à reporter sur le budget de 1867 le complément de 64,280 francs

Total égal . . . . . fr. 151,500

ART. 69. *Frais d'exploitation.*

Crédit porté au projet de budget	fr.	843,000
Augmentation proposée.		115,000
Crédit total.	fr.	958,000

D'après les résultats constatés pendant les neuf premiers mois de cette année, le crédit voté pour 1865 et destiné à pourvoir à cet objet de dépenses, présentera une insuffisance qui doit être attribuée notamment à l'augmentation des frais d'éclairage par suite de la création d'un grand nombre de bureaux, de l'établissement de signaux à distance pour assurer la sécurité de l'exploitation, etc.

Il y a donc lieu d'augmenter de. . . . . fr. 60,000
le crédit proposé pour 1866, et qui était basé sur les dépenses de 1864 et sur celles présumées de l'exercice courant.

D'un autre côté, la mise en exploitation des nouvelles lignes entraînera une augmentation de frais d'éclairage et de chauffage des bureaux, salles d'attente, convois, etc.

La dépense est évaluée pour l'année entière à 83,000 francs dont les deux tiers à porter au budget de 1866, soit. . . . . fr. 55,000

Somme égale à l'augmentation sollicitée. . . . . fr. 115,000

SECTION IV.

POSTES.

ART. 73. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme portée au projet de budget.	fr.	1,101,900
Augmentation proposée.		30,000
Crédit total	fr.	1,131,900

Le projet de budget ne comprend qu'un crédit de 10,000 francs pour la création de nouveaux bureaux et pour la transformation de distributions en perceptions. Cette somme est complétement engagée, dès à présent, par l'établissement de nouveaux services. D'autre part, l'augmentation du nombre de correspondances a mis l'administration dans la nécessité de recruter les dix commis dont l'admission était prévue au projet de budget, et il est à présumer que l'accroissement du travail réclamera de nouvelles extensions de cadre dans le courant de l'exercice prochain.

L'augmentation sollicitée est destinée à permettre à l'administration de réaliser diverses améliorations projetées, et à pourvoir aux besoins nouveaux indiqués ci-après :

1° Création et transformation de bureaux . . . . . fr.	15,000
2° Admission de 10 commis pour renforcer le personnel dans les bureaux de poste	16,000

3° Nomination de distributeurs pour gérer les bureaux de poste établis dans les stations de lignes concédées.

Jusqu'ici, ce service a été assuré par les agents des compagnies auxquels l'administration alloue une indemnité annuelle. L'expérience a prouvé que ce système présente, au point de vue de la bonne exécution du service des postes, des difficultés et des inconvénients sérieux. En outre, les attributions des distributeurs ont été assimilées à celles des percepteurs, c'est-à-dire que de simples auxiliaires ils sont devenus comptables, et, à ce titre, justiciable de la cour des comptes.

L'administration a donc reconnu la nécessité de préposer à chacun des bureaux de poste, un agent de l'État qui pourra consacrer tous ses soins à l'accomplissement des obligations inhérentes à ses fonctions.

La dépense à résulter de cette mesure, déduction faite du montant de l'indemnité actuellement allouée aux agents des compagnies, est évaluée à . . . . . fr.	14,200
Ensemble. . . fr.	45,200

Mais cette dépense totale, peut être répartie sur deux exercices, parce que la plupart des mesures projetées ne pourront être réalisées que successivement, et que les nouveaux agents ne devront pas être rétribués pendant toute l'année.

Le budget de 1866 ne comprend donc que les deux tiers de cette somme, soit . . . . . fr.	30,000

Le complément figurera dans les propositions pour 1867.

ART. 74. *Traitements et indemnités des facteurs.*

Le projet de budget ne comprend aucune majoration sur cet article, qui est resté fixé comme pour l'exercice 1865. à . . . . . fr. 1,585,000
On demande en plus. 32,000
Ce qui portera la dépense à . . . . . fr. 1,617,000

Cette augmentation de crédit est nécessaire pour mettre à exécution les mesures projetées par l'administration dans le but de poursuivre les améliorations introduites, depuis plusieurs années, dans le service de distribution des correspondances.

Elle est destinée, à concurrence de . . . . . fr. 15,000
à l'admission de 20 facteurs ruraux, pour assurer le service de nouveaux bureaux de distribution, et à concurrence de 47,500
à augmenter de 50, le cadre des facteurs de perception pour améliorer le service de distribution des correspondances dans les grandes villes.

Ensemble. . . fr. 62,500

Toutefois, comme ces agents ne seront admis que successivement, il n'est porté au présent budget que . . . . . fr. 32,000
Sauf à comprendre la différence dans les dépenses de l'exercice suivant.

ART. 75. *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1866 . . . . . fr. 569,000
Augmentation proposée. 30,000

Ensemble. . . . . fr. 599,000

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir créer des services affluents pour le transport des voyageurs, dépêches postales, petits paquets, etc., dans les localités non reliées aux chemins de fer et d'établir des services de malles-postes pour desservir les bureaux dont la création est projetée, ainsi que pour assurer l'échange des dépêches entre les bureaux de postes et les stations.

ART. 76. *Matériel.*

Somme comprise au projet de budget. . . . . fr. 422,000
Il est demandé en plus 17,000

Soit un crédit total de . . . . fr. 439,000

Cette majoration de dépenses sera affectée : 1° à allouer des indemnités de régie et de loyer aux titulaires des bureaux à créer et à couvrir les frais d'appropriation et d'installation de ces bureaux . . . . . fr. 14,000

2° A majorer l'indemnité de régie des bureaux de postes actuellement gérés par les chefs de station de compagnies concessionnaires et qui seront confiées désormais à des agents de l'État . . . fr. 3,000

Total égal . . . . fr. 17,000

SECTION V.

TÉLÉGRAPHES.

Il est demandé au projet de budget	fr	467,000
Augmentation proposée		13,000
Total du crédit	fr.	480,000

On a vu d'après quelques résultats signalés dans la note préliminaire du projet de budget dont les Chambres sont saisies, que le service télégraphique a pris une extension considérable pendant la dernière période quinquennale. 137 bureaux ont été ouverts à la correspondance, 187 appareils ont été mis en activité, enfin le nombre de télégrammes pour le service intérieur seulement a été plus que triplé.

Ce développement va prendre des proportions bien plus grandes dans le courant de l'exercice prochain, en suite des réductions qui seront apportées prochainement sur les tarifs et des extensions à donner au réseau télégraphique. On évalue à 50 p. °/₀ pour le service international et 200 p. °/₀ pour le service intérieur, l'augmentation que présentera le mouvement des correspondances, avant la fin de l'exercice 1866.

Il importe donc, pour assurer la régularité des transmissions, de mettre les moyens d'actions en rapport avec l'importance du service à effectuer.

Indépendamment des extensions de cadre prévues au projet de budget, il est reconnu indispensable d'admettre :

1° 2 vérificateurs qui seront chargés d'initier à tous les détails du service, les agents du chemin de fer et des postes et ceux des compagnies concessionnaires qui prêtent leur concours au télégraphe.	fr.	8,000
2° 20 commis pour assurer la transmission des correspondances.	fr.	32,000
Il en résultera une dépense de	fr.	40,000

mais cette somme peut sans inconvénient être répartie sur trois exercices, attendu que la plupart des agents ne se trouvent pas dans les conditions d'ancienneté voulues pour être mis immédiatement en possession du traitement fixé par les cadres.

On propose donc de ne comprendre dans les prévisions de dépenses pour 1866 que le premier tiers de ce crédit soit 13,000 francs, et de répartir le complément sur les exercices 1867 et 1868.

ART. 78. *Salaire des agents payés à la journée ou par mois.*

Le crédit compris au projet de budget est de	fr.	173,000
Il est demandé en plus	»	77,000
Dépense totale.	fr.	250,000

Cette majoration de crédit est destinée à pourvoir aux besoins nouveaux indiqués ci-après :

1° Admission de contre-maîtres, préparateurs, poseurs etc., pour l'entretien des lignes télégraphiques, des piles voltaïques, etc., par suite du développement du réseau, de l'installation de nouveaux bureaux etc. . . . . fr. 11,000

2° Augmentation du nombre d'apprentis et d'élèves-télégraphistes chargés notamment de l'entretien journalier des appareils et des piles. — Ces admissions nouvelles sont nécessitées par la mise en activité d'un grand nombre d'appareils de transmission. . . fr. 9,000

3° Majoration des frais de remise à domicile des télégrammes. Cette dépense étant proportionnelle au nombre des correspondances, on peut prévoir, en présence du grand accroissement que la réduction du tarif amènera dans le mouvement des télégrammes, une augmentation de dépenses d'au moins 50 °/₀ soit. . . . . fr. 45,000

4° Allocation d'indemnités aux agents des compagnies concessionnaires chargés de la transmission des télégrammes privés dans les bureaux des lignes concédées 12,000

Total égal à l'augmentation de. . . . fr. 77,000

portée ci-dessus.

ART. 79. *Entretien.*

Il est pétitionné pour 1866 . . . . . fr. 105,000
Le crédit prévu au projet de budget étant de. 90,000

La somme demandée en plus s'élève à. . . . . fr. 15,000

Le projet de budget ne comprend qu'une augmentation de 10,000 francs sur les frais d'entretien. Cette somme sera complètement insuffisante pour faire face à l'accroissement de dépenses qui résultera, entre autres, de la création des timbres pour l'affranchissement des correspondances télégraphiques, de l'achat de presses et d'outils spéciaux, de la consommation plus grande des bandes-Morse, etc. On estime que la somme portée au projet de budget doit être majorée d'au moins 15,000 francs, soit une augmentation de 25,000 francs sur l'allocation de l'exercice 1865.

SECTION VI.

SERVICES EN GÉNÉRAL, (CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.)

ART. 80. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Sauf un transfert, qui ne constitue pas une augmentation de dépenses, ce crédit avait été maintenu au chiffre de. . . . . fr. 110,215
L'augmentation sollicitée est de. 6,800

Ensemble. . . . . fr. 117,015

La vérification de la comptabilité des approvisionnements et du matériel en service, s'étend sur plus de 200 stations, magasins, dépôts, etc. Ce travail qui est confié depuis plusieurs années à trois fonctionnaires, a acquis trop d'importance

pour qu'ils puissent encore l'exécuter avec toute l'efficacité désirable. Il y a donc nécessité de leur adjoindre un contrôleur, surtout en vue de l'exploitation prochaine des nouvelles lignes. Le traitement moyen et l'indemnité de frais de route attribués au grade dont il s'agit s'élèvent à. . . . . fr. 5,200

Il y a lieu, en outre, d'admettre un commis au service de la conservation du timbre pour faire face à l'accroissement de travail résultant de la création de nouveaux timbres-poste et du développement du service. Cette extension justifie une majoration de crédit de 1,600

Total égal. . . . . fr. 6,800

ART. 81. *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Somme pétitionnée en mars 1866.	fr.	59,000
Augmentation proposée		3,600
Ensemble. . . .	fr.	62,600

Le projet de budget prévoyait sur cet article une réduction de dépenses de 3,600 francs, par suite de simplifications introduites dans le mode de distribution des objets d'approvisionnement. Mais l'exploitation des nouvelles lignes devant amener une notable augmentation de travail qui nécessitera l'admission de plusieurs agents, l'administration propose de maintenir ce crédit au chiffre alloué pour 1865, soit 62,600 francs.

ART. 82. *Matériel et fournitures de bureau.*

Somme portée au projet de budget.	fr.	250,000
Augmentation proposé		66,000
Crédit total. . . .	fr.	316,000

Par suite de la création d'un grand nombre de bureaux, de l'extension qu'ont prise toutes les branches de service, et du renouvellement successif d'une partie du matériel, les dépenses du mobilier, de fournitures de bureau, d'impressions, etc., excèderont d'environ 50,000 francs les prévisions du budget de 1865 Les évaluations pour 1866 ayant été basées sur celles de l'année précédente, il y a lieu, de parer à une insuffisance que l'on peut prévoir, dès maintenant, en augmentant de . . . . . fr. 50,000
le crédit proposé pour 1866.

En ce qui concerne les lignes nouvelles, leur exploitation donnera nécessairement lieu à un accroissement de dépenses pour matériel, registres, fournitures de bureau, etc., qui est évalué à 25,000 francs pour l'année entière. Les 2/3 de cette somme seulement, soit. . fr. 16,000
sont demandés pour 1866.

Total égal. . . . fr. 66,000